

L'ASSEMBLÉE NATIONALE RECRUTE

Concours 2022 12 ADMINISTRATEURS-ADJOINTS (H/F)

Fonctionnaires parlementaires, les administrateurs-adjoints de l'Assemblée nationale participent à la mise en œuvre des procédures relatives aux travaux parlementaires (séance publique, commissions, délégations, offices et comités), à la communication de l'institution ainsi qu'à ses activités internationales. Ils assurent également des tâches de suivi de la réglementation, de gestion et de contrôle dans des domaines très variés : gestion des ressources humaines, marchés publics, budget et comptabilité, paie et prestations sociales.

Le concours est ouvert pour 12 postes. Le jury pourra, en outre, établir une liste complémentaire de 8 noms maximum.

Compétences et qualités requises

- Souci du service rendu
- Esprit d'équipe et polyvalence
- Adaptabilité et disponibilité
- Qualités rédactionnelles
- Rigueur et sens de l'organisation
- Ouverture d'esprit et curiosité

Conditions pour concourir

Les candidats doivent :

- Posséder la nationalité française ou d'un autre État de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen

Se trouver en position régulière au regard des obligations de service national de l'État dont ils sont ressortissants

Ils doivent également remplir l'une des conditions suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme Bac + 3 ou plus

- Ou justifier l'accomplissement avec succès d'un cursus de niveau équivalent au diplôme requis et d'une durée d'au moins 3 ans

- Ou justifier une activité professionnelle d'une durée d'au moins 3 ans dans des fonctions et emplois relevant de la même catégorie socio-professionnelle que la catégorie d'administrateur-adjoint.

Calendrier prévisionnel du concours

Ouverture des inscriptions : lundi 9 mai 2022

Clôture des inscriptions : vendredi 17 juin 2022 (inclus)

Épreuves d'admissibilité : septembre 2022

Épreuves d'admission : décembre 2022 - janvier 2023

Date d'entrée dans les cadres : à compter de janvier 2023



Modalités d'inscription

Les candidats doivent se préinscrire via le formulaire en ligne disponible sur le site Internet de l'Assemblée nationale, rubrique Informations pratiques / Concours et autres recrutements.

À l'issue de cette préinscription, un dossier d'inscription devra être imprimé, signé et envoyé à la direction des Ressources humaines de l'Assemblée nationale avec l'ensemble des pièces justificatives demandées.

ATTENTION : le dossier d'inscription complet doit impérativement être envoyé au plus tard le 17 juin 2022 (inclus).

Plus d'informations sur le site de l'Assemblée nationale, rubrique Informations pratiques / Concours et autres recrutements
www.assemblee-nationale.fr

Contact : Assemblée nationale - Direction des Ressources humaines
126 rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP
courriel : adjoint2022@assemblee-nationale.fr